

28 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

SIGNAUX GIROD

(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 25 juillet 2008, complété par un courrier du 28 juillet, la société par actions simplifiée L'Action Girod (1) (39400 Bellefontaine) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juillet 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Société Familiale de Gestion de Participations Girod (SFGPG) (2), les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote et 2/3 des droits de vote de la société SIGNAUX GIROD et détenir indirectement 717 213 actions SIGNAUX GIROD représentant 1 434 426 droits de vote, soit 62,97% du capital et 73,34% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de titres de la société SFGPG par ses actionnaires au profit de la société L'Action Girod nouvellement créée.

- 2 - Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société SIGNAUX GIROD, par la société L'Action Girod a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 208C0975 en date du 23 mai 2008 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 28 mai 2008.

-
- (1) La SAS L'Action Girod est contrôlée à 100% par les membres du groupe familial Girod, à savoir Valérie Girod-Conclois, Pierre Girod, Michel Girod, Jacqueline Girod, Véronique Girod, Marie-Thérèse Girod, Philippe Girod, Claude Girod, et Yvette Girod.
- (2) SFGPG SAS est actuellement détenue à hauteur de 70,88% par L'Action Girod, 16,64% par Monsieur Hervé Girod et 12,48% par Madame Frédérique Girod-Gency. Monsieur Hervé Girod et Madame Frédérique Girod-Gency apporteront respectivement l'intégralité et une partie de leurs actions SFGPG au profit de la société L'Action Girod. SFGPG sera alors détenue à hauteur de 89,52% par L'Action Girod et 10,48% par Madame Frédérique Girod-Gency, étant précisé que cette dernière agira de concert avec le groupe familial Girod.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 1 139 062 actions représentant 1 955 863 droits de vote.